

Numéro	CA/2024-01-25/07
Date d'affichage	06/02/2024
Date de mise en ligne	06/02/2024
Date de transmission au Recteur	06/02/2024

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 25 janvier 2024 portant approbation de la création du diplôme d'université « Pratiques de l'accompagnement professionnel (DU PAP) » du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3 et L. 613-2 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de vie universitaire du 16 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création du diplôme d'université « Pratiques de l'accompagnement professionnel (DU PAP) » du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne.

La maquette, le règlement de contrôle des connaissances, ainsi que la fiche financière sont annexés à la présente délibération.

Délibération CA-2024-01-25/07	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	28
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	27
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	1

Paris, le 29 janvier 2024

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – 12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 – Tél : +33 (01) 44 07 80 00

Diplôme d'établissement (DU) Pratique de l'Accompagnement Professionnel

Intitulés des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Code matière	Volume Horaire		Info RCC	Nb de groupes												Charge d'enseignement				code VET (3) ou * Nom du partenaire ou d'autres	Section CNU
		CM	TD		Coef.	Total Nb de groupes de groupes (1)	Nb de groupes imputables à la formation (2)				Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante de Paris 1				Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors Paris 1	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)	Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)				
							Sur budget central		Sur ressources propres		Sur budget central		Sur ressources propres									
							CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD								
Cours obligatoire		7	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cours obligatoire		3,5	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cours obligatoire		21	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cours obligatoire		10,5	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cours obligatoire		7	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cours obligatoire		21	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cours obligatoire		28	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cours obligatoire		3,5	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cours obligatoire		10,5	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cours obligatoire		7	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cours obligatoire		7	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cours obligatoire		7	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cours obligatoire		7	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Total annuel		140	0																			
Volume horaire annuel étudiant		140	0																			

RÈGLEMENT DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Diplôme Universitaire « Pratiques de l'Accompagnement Professionnel »

En demandant son admission au Diplôme Universitaire « Pratiques de l'Accompagnement Professionnel », le stagiaire s'engage à respecter les dispositions du contrat pédagogique ci-dessous qui comporte les conditions d'études et de contrôle des connaissances.

I. GÉNÉRALITÉS

Le Diplôme Universitaire « Pratiques de l'Accompagnement Professionnel » vise à assurer une formation permettant l'acquisition et la consolidation des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs-être nécessaires à bonne conduite de l'accompagnement professionnel d'une personne ou d'un groupe. Cette formation modulaire, alternée et individualisée, vise une qualification complète et opérationnelle des accompagnateurs, par un approfondissement, une actualisation et un élargissement de leurs compétences. Elle permet l'utilisation d'outils, l'acquisition d'une méthodologie et d'une pratique afin de réaliser des entretiens et bilans professionnels auprès de différents publics (jeunes 16/25 ans, salariés du secteur public ou privé, demandeurs d'emploi qu'ils soient cadres ou non cadres).

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

Le DU comprend 140 heures de formation en une année universitaire allant d'octobre à juin. Elle comporte 13 modules de cours répartis en 8 regroupements d'octobre à mai. Un jury de soutenance a lieu au mois de juin.

Les cours ont lieu en présentiel dans les locaux du centre FCPS de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Chaque regroupement est constitué de plusieurs cours obligatoires. Une présence assidue aux différents modules est requise.

Des travaux en groupes de pairs ont lieu entre chaque regroupement à la libre organisation des stagiaires.

Les stagiaires bénéficient d'un tutorat individuel par des professionnels de l'accompagnement tout au long de la formation.

III. CONDITIONS D'ACCÈS

Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne Formation Continue

21, rue Broca 75005 Paris – Tél. : +33(0)1 53 55 28 00

www.fcparis1.fr

1. Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou 6 ou 7 dans le conseil, l'insertion, la formation, le secteur social, la psychologie, la sociologie, le management ou les ressources humaines et attester d'une expérience dans les domaines précités. Il est toutefois possible à d'autres publics de se présenter à la condition qu'ils justifient d'une expérience dans les secteurs précités.
2. La sélection s'effectue sur dossier et entretien par un jury souverain composé d'enseignants de la formation.

IV. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle.
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année.
3. Le redoublement de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du président de l'Université, sur proposition des directeurs du diplôme.
4. Les droits universitaires sont compris dans le coût de la formation. Ce coût peut être révisé chaque année, après consultation des différentes instances concernées.
5. Les stagiaires ont la possibilité de faire prendre en charge en totalité ou en partie le coût de la formation par leurs employeurs ou leurs organismes financeurs (OPCO, FIFPL, CPF, etc...)

V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des compétences acquises se fait sur le principe du contrôle continu suivant les modalités suivantes :

La rédaction et la soutenance devant un jury de professionnels d'un portfolio qui est une mise en application des différents modules de cours suivis tout au long de l'année. Il comporte d'une part le parcours personnel et professionnel et les projets du participant et d'autre part l'exploration et l'analyse du projet d'un tiers.

L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Ne sont admises que les absences motivées au sens du droit du travail (arrêt maladie, congé maternité, convocation par l'administration, décès d'un proche, etc.). Il ne peut être toléré plus de quatre demi-journées d'absence non motivées au sens du droit du travail.

VI. NOTATION DE L'ÉPREUVE

La notation des épreuves est exprimée sur 20 points.

VII. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

1. Le diplôme est délivré dès lors que le stagiaire a validé ses obligations d'assiduité, qu'il a obtenu la note de 10/20 au portfolio et obtenu une moyenne générale de 10/20.
2. La défaillance à la soutenance du portfolio de fin d'année fait obstacle à la validation du diplôme.
3. La formation n'assure pas d'épreuve de rattrapage, sauf à ce que, sur dérogation exceptionnelle, un stagiaire puisse être admis à repasser l'épreuve avec les stagiaires de l'année suivante.

VIII. ATTRIBUTION DU DIPLÔME

1. La validation du Diplôme Universitaire « Pratiques de l'Accompagnement Professionnel » permet au stagiaire de se voir délivrer un Diplôme Universitaire de niveau Bac+5.
2. Le Diplôme Universitaire « Pratiques de l'Accompagnement Professionnel » est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues pour l'ensemble de l'année :
 - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20.
 - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20.
 - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20.
 - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20.

IX. MAQUETTE

DU Pratique de l'Accompagnement Professionnel

Intitulé des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
				12	
Cours obligatoire	<i>Introduction au DU PAP</i>	7	0	-	
Cours obligatoire	<i>Accueillir</i>	3,5	0	1	
Cours obligatoire	<i>Situer son intervention</i>	21	0	1	
Cours obligatoire	<i>Analyser la demande</i>	10,5	0	1	
Cours obligatoire	<i>Connaitre sa trajectoire</i>	7	0	1	
Cours obligatoire	<i>Evolution du travail</i>	21	0	1	
Cours obligatoire	<i>Analyser le travail</i>	28	0	1	
Cours obligatoire	<i>Les differents types d'accompagnement</i>	3,5	0	1	
Cours obligatoire	<i>Psychométrie, tests et questionnaires</i>	10,5	0	1	
Cours obligatoire	<i>Rechercher l'information</i>	7	0	1	
Cours obligatoire	<i>Analyser un projet</i>	7	0	1	
Cours obligatoire	<i>Rédiger des écrits professionnels</i>	7	0	1	
Cours obligatoire	<i>Faire un bilan</i>	7	0	1	
Total		140	0		
Volume horaire		140	0		

Fiche financière Charges et produits prévisionnels de la formation

Intitulé et niveau de la formation DU Pratique de l'Accompagnement Professionnel En formation continue	Composante de gestion FCPS
---	--------------------------------------

Les charges

Les coûts de personnel

Coûts d'enseignement	Nbre enseignants	Nbre Heures CM	Nbre Heures TD	Total en HETD	Coût horaire standard de l'HETD ⁽¹⁾ (€)	Coût total (€)
Enseignants statutaires de Paris 1	2	28		42		
	1	7		42	215	9 030
Enseignants vacataires						
Non fonctionnaires	11	112	0	168	54	9 072
SOUS-TOTAL	12	119	0	210		18 102

Application des taux horaires chargés pondérés

Application du principe 25% service principal / 75% HC sur les DU
7 nbre d'heures en service principal

Modification suite à CFVU du 16/01/24

⁽¹⁾ coût à modifier si les coûts appliqués sont supérieurs aux coûts standards de Paris 1

Autres coûts de personnels	Nbre BIATSS	Coûts chargés annuels ⁽²⁾ (€)	Quotité de travail (ex 0,5)	Durée	Coût total (€)
Gestionnaire de formation BIATSS (part d'activité à estimer par la direction de la composante)	1	54 129	0,20		10 826

Application du coût chargé moyen 2021 personnel Tech RF (catégorie B)

⁽²⁾ Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels envoyé aux composantes sauf si connaissance du traitement exact

Ce coût de BIATSS correspond-t-

(Cocher la case correspondante)

- un recrutement de BIATSS
 un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà en poste
 la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste mais sans conséquenc

Les autres coûts

	Coût total (€)
* frais de fonctionnement des services centraux, communs et généraux de l'Université ⁽³⁾	8 029
Participation aux frais d'infrastructure : DRH et recrutement des vacataires, gestion des salles et des bâtiments, gestion financière et comptable, infrastructure support (réseaux informatiques), etc.	
* frais de fonctionnement des services de la composante (à déterminer par la composante de gestion)	6 022
Masse salariale et frais de fonctionnement correspondant à : l'appui à l'ingénierie de formation continue, la commercialisation et la communication sur les formations (supports de communication, participation à des salons professionnels, site internet, référencement sur des bases de données), la certification qualité des actions de formation continue, la gestion financière des recettes et dépenses des formations, la plate-forme pédagogique en ligne mise à disposition des formation, l'aide à la conception et mise en ligne des cours à distance, etc.	
* frais de coordination pédagogique	2592
Il s'agit de frais versés à l'enseignant-chercheur en charge de la Direction du diplôme, en rémunération de la coordination pédagogique qu'il assume tout au long de la formation. Ils correspondent à 18 HETD + 2HETD par stagiaire	
* frais de jury de soutenance de mémoire	2430
Il s'agit de frais versés aux 3 membres du jury de soutenance de mémoire du diplôme, en rémunération de leur participation. Ils correspondent à 1 HETD par membre du jury et par stagiaire.	
* frais de suivi de mémoire	3240
Ils correspondent à 4 HETD par stagiaire, versés à l'enseignant-chercheur ou à l'intervenant extérieur en charge du suivi de mémoire.	
* frais de sélection des candidats	2430
Ils correspondent à 3 HETD par stagiaire, versés à l'enseignant-chercheur ou à l'intervenant extérieur en charge de la sélection des candidats à la formation.	
* frais de réception	1000
* frais de lancement, valorisation	4 000

La base de référence pour l'application des frais de gestion UP1 (20%) correspond à :
20% x [montant des recettes - coûts centraux (personnel BIATSS + service statutaire principal EC)]

La base de référence pour l'application des frais de gestion FCPS (15%) correspond à :
15% x [montant des recettes - coûts centraux (personnel BIATSS + service statutaire principal EC)]

⁽³⁾ taux de prélèvement de 20 % (FC) et de 15% (autres situations comme DU en FI etc.) sur le montant des produits

TOTAL CHARGES	58 670
----------------------	---------------

Les produits

	TOTAL (€)
Droits d'inscription au diplôme ⁽⁴⁾ 4000 euros X 15 stagiaires	60 000
Taxe d'apprentissage	-
Subventions des partenaires (Etat, collectivités)	-
Conventions	-
Autres (préciser)	-

⁽⁴⁾ dont parts BU, FSDIE, médecine préventive

TOTAL PRODUITS	60 000
-----------------------	---------------

Le solde

PRODUITS - CHARGES	1 330
---------------------------	--------------

Cette fiche est à remettre à Stéphane Bienvenu (stephane.bienvenu@univ.paris1.fr) **3 semaines au moins avant passage en CFVU**